



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 12 avril 2021, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 289-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de réglementer l'abattage, la plantation et la conservation d'arbres sur l'ensemble du territoire*
- Règlement n° RRU5-4-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de régir le captage et le contrôle des eaux de ruissellement*
- Règlement n° 110-12-2021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, et plus spécifiquement les critères d'évaluation applicables aux usages autorisés dans la zone A-51*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray de certificats de conformité, le 6 mai 2021, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements sont entrés en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 10 mai 2021.


Marie-Josée Charron, greffière